

Programme Relais Petite Enfance Les Frimousses

Contact:

Gwénola COULIBALY
Place Charles Vauvrecy
14930 MALTOT

02.31.57.52.54 06.87.48.21.29

ram.frimousses@mfn-ssam.fr











Inscriptions aux matinées d'éveil

À destination des enfants accueillis chez une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile et aux parents qui emploient sur le territoire du RAM Frimousses

Les matinées d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30 :

- > Maltot, salle du Ram, Place Charles Vauvrecy : jeudi et vendredi
- Esquay Notre Dame, salle polyvalente, (près du stade) : mardi semaine paire
- Laize-Clinchamps, salle de la garderie périscolaire, 13 rue des 2
 Fermes: mardi <u>semaine impaire</u>

L'inscription se fait de manière individuelle :

Par téléphone : 02.31.57.52.54

Par mail: ram.frimousses@mfn-ssam.fr

(une confirmation vous sera alors envoyée)

Merci de préciser vos noms/ prénoms, professionnel de l'accueil individuel ou parent employeur, les jours et dates choisis, les noms/prénoms/âges des enfants que vous accompagnez.

| Inscriptions à partir de | Numéros des semaines | Nombre de choix possibles | BONUS (liste d'attente) |
|--------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------|
| Mercredi 5 janvier | 2;3;4;5;8 | 3 | 2 |
| Mercredi 2 février | 9 ;10 ;11 ;12 ;13 | 3 | 2 |

RELAIS PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant, le Relais Assistants Maternels devient... Le Relais Petite Enfance!

LA NOUVELLE

CONVENTION

APPLICABLE À PARTIR DE

JANVIER 2022

Dans le cadre du rapprochement des branches professionnelles des salariés du particulier employeur et des assistants maternels, une nouvelle convention collective a été adoptée. Elle introduit un certain nombre de changements pour les assistants maternels.

Pour commencer voici quelques points clés:

> Le paiement des congés pour un contrat de 46 semaines ou moins (année incomplète) :

Le paiement au 1/12ème disparait. Il n'y a plus que 3 méthodes de paiement des congés : en une fois en **juin**, à chaque prise de congés payés OU en une fois au moment de la prise des congés principaux. La CCN prévoit explicitement que « Tout autre paiement est proscrit ». La pratique du paiement des congés par 10 % sera définitivement terminée.

> Les jours fériés ordinaires :

Les jours fériés ordinaires travaillés (excepté le 1er mai) sont majorés de 10%.

L'assistant maternel a désormais le droit à une absence non rémunérée pour enfant malade sur présentation d'un certificat médical. La durée est de 3 jours ouvrables par année civile et cette durée est portée à 5 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins d'1 an ou si le salarié assume la charge de 3 enfants ou plus de moins de 16 ans.

> Absence de l'enfant accueilli dans le cadre de l'agrément :

Pour les absences maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical, le nombre maximal de jours déductibles du salaire de l'assistant maternel passe à 5 jours par année de contrat (contre 10 actuellement). Le certificat médical peut être remis, au plus tard, au retour de l'enfant.

> Salaire minimum des assistants maternels :

Il passe à 2,95€ par heure et par enfant.

> Les heures supplémentaires :

La nouvelle CCN précise un taux de majoration minimum de 10%.

> Les indemnités d'entretien :

Pour 9 heures d'accueil, elles passent à 90% du minimum garanti (contre 85% actuellement).

> La durée du préavis de l'assistant maternel en cas de retrait de l'enfant :

- 8 jours calendaires pour un contrat de moins de 3 mois
- 15 jours calendaires pour un contrat de 3 mois à 1 an
- 1 mois si l'enfant est accueilli depuis plus d'1 an

> L'indemnité de rupture :

Elle passe à 1/80^{ème} des salaires **bruts** lorsque l'assistant maternel accueille l'enfant depuis au moins 9 mois (sauf en cas de retrait d'agrément ou de licenciement pour faute).

> La régularisation prévisionnelle du salaire :

Dans le cas d'un contrat de 46 semaines ou moins, une régularisation prévisionnelle est à réaliser à chaque date anniversaire du contrat. Elle est établie par écrit et signée par les parties. Au cours de l'exécution du contrat, les régularisations prévisionnelles se compensent entre elles. C'est à la fin du contrat que les sommes restantes dues seront réglées au titre de la régularisation.

Pour aller plus loin, une réunion d'information menée par la Direction Département De l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) sera proposée.

Voir sur le programme.

Les matinées d'éveil













De 9h30 à 11h15 Inscription nécessaire Autorisation parentale obligatoire Adhésion au règlement de Fonctionnement

Respect du protocole sanitaire

★ Pour le mois de Janvier : Fiche à remettre au plus tard le mardi 4 janvier
★ Pour le mois de février: Fiche à remettre au plus tard le lundi 24 janvier
★ Pour le mois de mars: Fiche à remettre au plus tard le lundi 21 février

Janvier

| Jeudi 13 janvier Maltot | La belle histoire Co-animation en partenariat avec les RAM « Lutins » et « Pitchouns » 2 séances dans la matinée : 9H30 à 10H15 / 10h30 à 11h15 | Semaine 2 |
|--|---|-----------|
| Mardi 18 janvier Laize-Clinchamps Jeudi 20 janvier Maltot Vendredi 21 janvier Maltot | Les billes colorées | Semaine 3 |
| Mardi 25 janvier Esquay-Notre- Dame Jeudi 27 janvier Maltot Vendredi 28 janvier Maltot | Ça pousse Ça mousse | Semaine 4 |

Dans ma bulle...

Inspirée de l'approche Snoezelen, une matinée hors du temps est proposée à travers des expériences sensorielles.



L'idée est de créer du bien-être dans un espace et un climat sécurisant.

Il s'agit d'un temps de rencontre adulte/enfants non directif dans une bulle sensorielle. L'adulte laissera l'enfant s'exprimer librement, sans intervenir, pour lui permettre de vivre l'instant présent.



Ainsi, enfants et adulte pourront partager un temps de découverte dans un environnement sécurisé et sécurisant.

Pour un bon déroulement de ces séances, des petits groupes seront constitués : maximum 6 enfants/groupe.

Durée de la bulle sensorielle : 20 minutes.

Février

| Mardi 1 ^{er} février Maltot Jeudi 3 février Maltot | Dans ma bulle Séance à 9h30 ou 10h30 | Semaine 5 |
|--|---|-----------|
| Vendredi 4 février | | |
| Maltot | | |
| Mardi 22 février | Les p'tits Bouts se bougent! | Semaine 8 |
| Maltot | • | |
| Jeudi 24 février | En partenariat avec le parcours de motricité de la ludothèque | |
| Maltot | « Jeux m'amuse » | |
| Vendredi 25 février | | |
| Maltot | | |

Mars

| Mardi 1 ^{er} mars | Bébés Lecteurs | Semaine 9 |
|----------------------------|---|---------------|
| Evrecy | | |
| Jeudi 3 mars | 2 séances proposées : 9h20 ou 10h20 | |
| Fontaine-Etoupefour | | |
| Vendredi 4 mars | En partenariat avec les médiathèques d'Evrecy | |
| Fontaine-Etoupefour | et de Fontaine-Etoupefour | |
| Mardi 8 mars | | Semaine 10 |
| Esquay Notre Dame | Jeux MusikO | 10 |
| Jeudi 10 mars | Jeux Musiko | |
| Maltot | | |
| Vendredi 11 mars | | |
| Maltot | | |
| Mardi 15 mars | Hip pipettes, hourra! | Semaine 11 |
| Laize-Clinchamps | riip piperres, nourra : | 11 |
| Jeudi 17 mars | | |
| Maltot | | |
| Vendredi 18 mars | | |
| Maltot | | |
| Mardi 22 mars | O Dans ma bulle | Semaine 12 |
| Maltot | | 12 |
| Jeudi 24 mars | Séance à 9h30 ou 10h30 | |
| Maltot | | |
| Vendredi 25 mars | | |
| Maltot | | |
| Mardi 29 mars | À vos conottos prôts ? | Semaine |
| Laize-Clinchamps | A vos carottes, prêts ? | 13 |
| Jeudi 30 mars | Poussez! | |
| Maltot | | |
| Vendredi 1er avril | | |
| Maltot | 6 Aller | |

Réunions thématiques



Comment puis-je accéder aux formations?

Vous souhaitez partir en formation grâce à votre Compte Personnel de Formation, sur temps de travail ou hors temps de travail, mais vous ne savez pas quelles démarches suivre ?

Cette réunion d'information est là pour vous aider.

Les RPE de la Communauté de Communes de Ia Vallée de l'Orne et de l'Odon proposent une réunion d'information sur l'accès à Ia formation. Elle sera animée par l'organisme IRFA.

Mardi 1er février de 20h à 22h

<u>Lieu</u>: RPE « Les Pit'chouns » - Saint Martin de Fontenay - À confirmer

Public: Assistantes maternelles

Conditions : Inscriptions auprès du RPE de votre territoire



Soirée « Brico Ecolo »

En partenariat avec les Relais de la CCVOO, nous vous proposons un projet de bricolage à partir de matériel de récupération.



Mardi 1er mars de 20h à 21h30

Pour cette première rencontre, nous vous suggérerons quelques idées. Elle aura pour but de définir quel projet retiendra votre intérêt.

Des réunions seront ensuite proposées dès le printemps.

Lieu: RPE « Les Lutins » - Rue des blés d'or - EVRECY

Public: Assistantes maternelles

Conditions: Inscriptions auprès du RPE de votre territoire

Réunions thématiques



La nouvelle convention collective, quels changements?

Depuis 17 ans Ia Convention Collective n'avait pas été révisée.

Derrière la mise à jour de cette convention se trouve la volonté d'opérer un réel rapprochement entre la branche professionnelle des assistants maternels et la branche professionnelle des autres salariés des particuliers employeurs.

L'objectif de cette nouvelle convention collective est d'offrir un socle de garanties identiques à l'ensemble des salariés du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Afin de clarifier les évolutions et répondre aux questions, les RPE de Ia Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon vous proposent une réunion d'information. Elle sera animée par un(e) juriste de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Samedi 26 mars en matinée

Lieu: À définir

Public: Parents employeurs et Assistants maternels

Conditions: Inscriptions auprès du RPE de votre territoire